

AMAP de la MJC de CHARLIEU

CONTRAT PAINS

La productrice

Florence MATER

Le bourg – 71110 St Julien de Jonzy

auflodepains@free.fr

06 78 62 46 74 ou 03 85 70 95 20

L'AMAPIEN

Nom Prénom :

Adresse :

Email :

Tel :

Contenu du contrat :

La productrice s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP.

Les produits proposés, sont fabriqués à partir de farines et ingrédients issus de l'agriculture biologique, par pétrissage et façonnage manuels ; la cuisson est faite au four à bois.

Elle s'engage à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.

Le présent contrat est établi pour une durée de trois mois, entre l'amapien et la productrice.

Termes du contrat :

1) La livraison

- Les livraisons ont lieu les vendredis de 18h à 19h à la MJC de Charlieu et uniquement sur pré-commande

2) Les modalités de paiement

Le paiement se fera à la signature du présent contrat.

3) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison.

Établi en trois exemplaires le.....à.....

Pain chanvre / amande	6
Pain sésame tournesol miel	6
<u>Pains sans gluten</u>	8,5
Sarrasin	
châtaigne	
Sarrasin/sésame	
millet/sésame/tournesol	
pois chiche/courge	
millet/chanvre/amande	
	0